

Département du Développement territorial Aménagement du Territoire – UrbanismeRue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80 F. 068 68 10 89 urba@ath.be - www.ath.be

URBANISME



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le terrain concerné est situé Chemin d'Impegnies à 7810 Maffle, et cadastré 9e division, section A n°269V, 271B, 271C.

Le projet vise à réhabiliter une ancienne étable en une habitation unifamiliale avec profession libérale, et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : dérogation au plan de secteur - zone agricole - .

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.6 et suivants du Code du Développement Territorial.

Une partie du dossier peut être consultée via le site www.ath.be

Le dossier peut être examiné durant la période d'enquête à l'Administration communale, Service Urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath:

- du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13h à 16h, le vendredi de 8 h à 14 h sans interruption
- le mardi jusque 20h (un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mr Bataille, Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

L'enquête publique est ouverte le 02/05/2024 et clôturée le 16/05/2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- -par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Rue de Pintamont, 54 à 7800
- -par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>urba@ath.be</u>
- -remises au Service urbanisme dont le bureau se trouve au centre administratif.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : 2C202400001. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou avant le 16 mai 2024 à à l'Administration communale, service urbanisme, 1er étage, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Monsieur Bataille dont le bureau se trouve au service urbanisme.

Ath, le 24/05/2024

Le Directeur général,

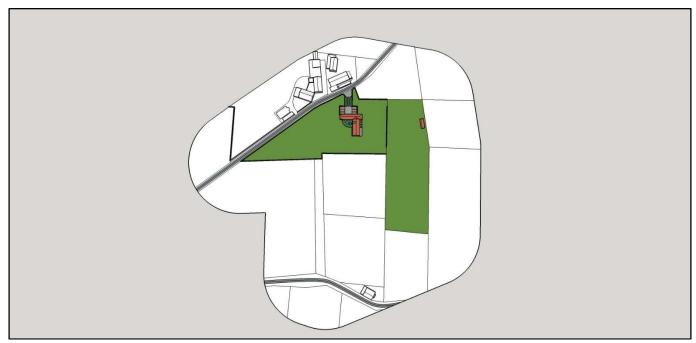
Le Bourgmestre,

Bruno LEFEBVRE

Bruno BOËL



Cadre 2 - Reportage en 3D



Contexte urbanistique et paysager en 3D n°1



Contexte urbanistique et paysager en 3D n°2



Contexte urbanistique et paysager en 3D n°3



Contexte urbanistique et paysager en 3D n°4